

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE

ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 30 août 2022

Lieu : salle FOBLANT à BULLE - 20 h.

Présents :

| | | | | | | |
|----------------------|-----------------------------------|---------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------------|---|
| Bannans | Louis Girod | X | Frasne | Philippe Alpy | X | |
| | Fabien Vieille-Mecet | Pouvoir à L. Girod | | Jacqueline Lépeule | Pouvoir à D. Jeannin | |
| Bonnevaux | Monique Brulport | X | | Danielle Jeannin | X | |
| | Jean-Paul Rinaldi | X | | Angélique Marmier | absente | |
| Boujailles | Richard Ielsch | Pouvoir à F. Picard | | Marine Paris | X | |
| | Fabrice Picard | X | | Bruno Trouttet | X | |
| Bouverans | Rémi Débois | X | | Laurent Vuillemin | X | |
| | Cyril Valion | X | | La Rivière Drugeon | Carine Bourdin | X |
| Bulle | Christophe André | X | | | Jérémy Lonchamp | X |
| | Cédric Chambelland | X | | | Christian Vallet | X |
| Courvières | Bernard Girard | X | Yannick Vuittenez | | X | |
| | Eric Liégeon | X | Vaux et Chantegrue | Bernard Beschet | X | |
| Dompierre les | Michel Beauque | X | | Pierre Nicod | X | |
| Tilleuls | Jean-Claude Trouttet suppléant | | | Bernard Vionnet | X | |

Secrétaire de séance : Mr Fabrice PICARD

Ordre du jour

PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Délibération pour approbation du procès-verbal du 12 juillet 2022

ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

- Délibération pour ouverture d'un poste non permanent Contrat de projet – Transitions durables et développement territorial
- Délibération de soutien à la motion du Centre de Gestion du Doubs sur la formation des secrétaires de mairie
- Organisation des missions suite aux mouvements de personnel

FINANCES

- Délibération pour répartition du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) entre les communes et la CFD
- Délibération pour contribution au FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) et au FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté)
- Délibération pour regroupement de régies de recette et annulation de nomination de régisseurs

REGIES EAU – ASSAINISSEMENT

- Délibération pour instauration majoration familiale applicable aux agents titulaires d'un contrat relevant du droit privé
- Point sur les postes à pourvoir : délibération pour ouverture d'un poste relevant du droit privé
- Point sur les dossiers : délibération pour mission d'assistance et de conseil

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

- PLUi et PDA : point d'information sur les entrées en vigueur
- Délibération pour demandes de subvention 2022 Croix-Rouge Unité Locale de Pontarlier
- Délibération pour demande de subvention AMI Avenir Montagnes Mobilité

MAISON de SANTÉ

- Point d'information (communiqué)

CONTRATS ET PROJETS STRUCTURANTS

- Contrat P@C25 2022-2028 Département du Doubs : bilan de l'instance de concertation
- Contrat de territoire 2021-2026 Région Bourgogne Franche-Comté Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs

VALORISATION DES PATRIMOINES – ENVIRONNEMENT

- Randonnée des fruitières : bilan 2022 et délibération pour encaissement recette – perspectives 2023
- Délibération pour convention du programme d'intervention grand public et scolaire sur le thème du karst avec le CPIE du Haut-Doubs
- Délibération pour attribution des marchés publics du parcours Karst, avenant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CPIE du Haut-Doubs, demande de subvention Région
- Réserve Naturelle Régionale des tourbières de Frasne-Bouverans : délibération choix du bureau d'étude pour conception plateforme

RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DES TOURBIERES DE FRASNE-BOUVERANS

- Délibération pour attribution du marché d'étude de conception de la plateforme dans la tourbière vivante
- Délibération pour attribution du marché de la signalétique d'interprétation et pour l'application numérique

VIE SOCIOCULTURELLE

- Point sur le recrutement d'un animateur PS Jeunes
- Art en Chapelle : délibération pour attribution d'une subvention en lien avec la décision de Vaux et Chantegrue

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Information sur décision modificative n° 2 (paiement caution loyer SCI Olara)
- Rappel invitation du conseil communautaire à l'inauguration de la Fruitière de La Rivière Dugeon le 3.9
- Visite de Mr le Sous-Préfet le 7 septembre

Souhaite la bienvenue pour cette rentrée communautaire et une bonne réunion et donne la parole au président qui ouvre la séance.

1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 JUILLET 2022

Délibération n° 80 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 12 juillet 2022.

2) - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

2.1. Ouverture d'un poste non permanent Contrat de projet – Transitions durables et développement territorial

Mr le président rappelle que ce point a déjà été évoqué et qu'il est impératif de soulager A. Vida. Dans cet objectif, il est nécessaire d'ouvrir un poste non permanent sous forme d'un contrat de projet.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs adopté par délibération n° 2022.05.53 du 31/05/2022,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Transitions durables et développement territorial » dans le cadre du CRTE (*Contrat de Relance et de Transition Ecologique*) signé en 2021,

Mr le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi non permanent de catégorie A au grade d'ingénieur à temps complet afin de mener à bien l'opération « Transitions durables et développement territorial » dans le cadre du CRTE (*Contrat de Relance et de Transition Ecologique*) signé en 2021.

Cet emploi est créé pour une durée de 3 ans à partir de la date de prise de poste.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Animation et coordination des actions prévues au CRTE, élaboration de l'évaluation du contrat, mise en lien avec les autres schémas et contrats intercommunaux
- Animation et participation aux expérimentations dans le cadre du « Laboratoire des mobilités »
- Montage de projets intercommunaux et communaux en lien avec la transition énergétique
- Accompagnement à l'émergence de projets et de talents
- Contribution à la mise en réseau nationale et locale avec veille territoriale et partenariats

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique

La rémunération de l'agent sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 444 et l'indice brut 821.

Délibération n° 81 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide la création d'un emploi d'ingénieur à temps complet pour 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- adopte le tableau modifié des emplois :

| Grade | Cat. | Missions | ETP |
|--|------|--|------|
| Filière administrative | | | |
| / | / | Secrétariat-facturation services eau/ assainissement | 0.60 |
| / | / | Secrétariat-facturation services eau/ assainissement | 0.70 |
| Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl. | C | Secrétariat/comptabilité | 0.80 |
| Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe | B | Responsable services administration-finances | 1.00 |
| Attaché principal | A | Direction générale des services | 1.00 |
| Filière technique | | | |
| Adjoint technique | C | services eau/ assainissement | 1.00 |
| Adjoint technique | | services eau/ assainissement | 1.00 |
| Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | C | Service eau | 1.00 |
| / | | Responsable service Eau-Assainissement | 1.00 |
| Ingénieur | A | Responsable pôle attractivité du territoire | 0.80 |

| | | | |
|--|----------|--|-------------|
| Ingénieur | A | Responsable pôle tourisme - patrimoine | 1.00 |
| Ingénieur | A | Chargé de mission « valorisation et promotion du patrimoine naturel protégé » | 1.00 |
| Ingénieur – contrat de projet | A | « Transitions durables et développement territorial » dans le cadre du CRTE | 1.00 |
| Filière culturelle | | | |
| Adjoint d'animation | C | Animatrice jeunesse | 1.00 |
| Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques | B | Accueil médiathèque | 0.67 |
| Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques | B | Responsable pôle vie socio-culturelle | 1.00 |
| Filière sportive | | | |
| Educateur APS | B | Enseignement – organisation manifestations sportives | 1.00 |

2.2. Soutien à la motion du Centre de Gestion du Doubs sur la formation des secrétaires de mairie

Délibération n° 82 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, affirme son soutien à la formation de secrétaire de mairie – Diplôme Universitaire « GASM », considérant que :

- le/la secrétaire de mairie joue un rôle central dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux,
- il existe des tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national et au niveau local,
- les différents dispositifs de qualifications mis en place sur les fonctions de secrétaire de mairie et de gestionnaires administratifs ont un réel intérêt à perdurer, notamment le dispositif du Diplôme Universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie (DU GASM) en partenariat avec l'Université de Franche-Comté (UFR des Sciences Juridiques, Economique, Politique et Gestion
- la question du financement et notamment le maintien du dispositif est conditionnée à l'attribution exclusive de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F),
- malgré les enjeux relevés et la nécessaire adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales, la Région Bourgogne-Franche Comté n'a pas répondu favorablement à la demande de soutien financier et que la session 2022 n'a pas pu s'ouvrir pour cette raison, alors que des diplômes similaires se sont ouverts sur le territoire national, forts d'un partenariat avec les Régions,
- le Conseil d'administration du CDG25 a décidé de soutenir la motion du CDG70 destinée à interpeller le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le DU GASM,
- il est nécessaire d'approuver cette motion afin d'en assurer le plus large soutien,

2.3. Organisation des missions suite aux mouvements de personnel

Mr le Président indique qu'outre le renforcement du poste occupé par Mme A. Vida, celui de direction générale des services, occupé par Mme L. Lyonnais, sera vacant le 1^{er} septembre. Une vacance de poste sera publiée très rapidement. Un temps convivial sera programmé prochainement avec elle.

3) - FINANCES

3.1. Répartition du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) entre les communes et la CFD

Mr le Président rappelle qu'en 2012, la loi de finances initiale a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Ce mécanisme de péréquation appelé Fonds national de

Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La circulaire préfectorale n° 14 du 29 juillet 2022 indique que la CFD et ses communes membres sont contributrices et doivent reverser un montant total de 134 520 €, selon plusieurs modes de répartition possibles.

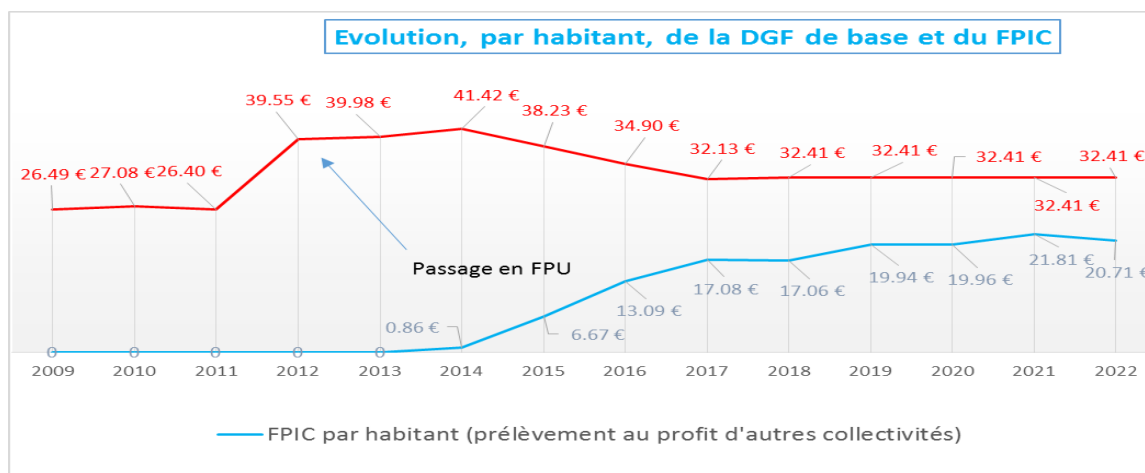
Mr le Président propose une répartition dérogatoire libre telle que présentée ci-dessous :

| PRELEVEMENT 2022 | | |
|---|---|---|
| | Prélèvement selon répartition de droit commun | Répartition "dérogatoire libre" retenue |
| Bannans | 4 555 € | 0 € |
| Bonnevaux | 3 250 € | 0 € |
| Boujailles | 3 508 € | 0 € |
| Bouverans | 3 287 € | 0 € |
| Bulle | 3 527 € | 0 € |
| Courvières | 2 305 € | 0 € |
| Dompierre-les-Tilleuls | 2 327 € | 0 € |
| Frasne | 18 750 € | 0 € |
| La Rivière-Drugeon | 7 201 € | 0 € |
| Vaux-et-Chantegrue | 5 194 € | 0 € |
| Total du prélèvement pour les communes | 53 904 € | - € |
| Prélèvement pour la CFD | 80 616 € | |
| TOTAL GENERAL | 134 520 € | 134 520 € |

Délibération n° 83 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- approuve la répartition dérogatoire libre telle que présentée,
- charge Mr le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision, notamment la notification auprès des services préfectoraux

Evolution du FPIC et de la DGF :



3.2. Contribution au FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) et au FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté)

Mr le Président rappelle qu'au titre de sa politique de l'habitat et du logement, le Département sollicite chaque année la CFD pour verser une contribution de 0.61 € / habitant au titre du FSL et 0.30 € / habitant au titre du FAAD (pas de changement par rapport à 2021).

Cette contribution est optionnelle.

Délibération n° 84 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **Accepte que la CFD contribue, par substitution à ses 10 communes membres,**
 - ✓ au FSL pour la somme de 3 728.21 € (6 161 habitants x 0.61 €)
 - ✓ au FAAD pour la somme de 1 848.30.00 € (6 161 habitants x 0.30 €)**soit un total de 5 606.51 €.**
- **Dit que les crédits sont ouverts au compte 65737 « subvention de fonctionnement autres établissements publics locaux ».**

3.3. Regroupement de régies de recette et annulation de nomination de régisseurs

Les régies de recettes actuelles sont les suivantes :

Visites des tourbières ; vente de livrets pédagogiques tourbières ; adhésion à la médiathèque des personnes extérieures à la CFD ; cartes avantage jeunes.

Dans l'objectif de simplifier les démarches devenues plus contraignantes notamment pour le dépôt d'argent à effectuer désormais à la poste de Pontarlier, il conviendrait de regrouper ces régies de recettes en une seule et de désigner un seul régisseur et un seul suppléant.

Par ailleurs, l'encaissement des visites des tourbières se faisant au chalet des tourbières et non au siège social de la CFD, il est obligatoire de créer une sous-régie et de nommer un sous-régisseur.

Délibération n° 88 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **décide de regrouper les régies de recettes existantes en une seule régie dénommée « Vie Socioculturelle »,**
- **Autorise Mr le Président à annuler la nomination des régisseurs titulaires et mandataires suppléants des régies supprimées et à procéder à la nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant,**
- **Décide de créer une sous-régie pour permettre l'encaissement sur site des visites des tourbières .**

4) - REGIES EAU – ASSAINISSEMENT

4.1. Instauration majoration familiale applicable aux agents titulaires d'un contrat relevant du droit privé

Mr le Président propose d'instaurer une majoration familiale applicable aux agents dont le contrat de travail relève du droit privé et calculée aux conditions suivantes :

Ouverture des droits : 1^{er} jour du mois suivant la naissance de l'enfant jusqu'à ce qu'il entre dans sa 21^e année.

Montant :

- 1 enfant : 2.29 €
- 2 enfants : 10.67 € + 3 % du salaire brut
- 3 enfants : 15.24 € + 8 % du salaire brut

Délibération n° 85 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, sur avis unanimement favorable des conseils d'exploitation réunis le 23 août 2022 :

- **Instaure l'application d'une majoration familiale aux conditions énoncées ci-dessous, à compter du 1^{er} septembre 2022,**
- **Autorise Mr le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,**
- **Dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2022 – chapitre 012.**

4.2. Ouverture d'un poste de technicien relevant du droit privé

Mr le Président rappelle qu'en application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par ailleurs, pour les régies dotées de l'autonomie financière, l'article R2221-72 du CGCT précise que *"le conseil communautaire, après avis du conseil d'exploitation et dans les conditions prévues par les statuts, règle les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel"*.

Considérant la nécessité de créer un emploi de technicien à temps complet en raison de la prise de la compétence « eau » et « assainissement » le 1^{er} janvier 2020, et après avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de la régie de l'assainissement en date du 23 août 2022,

Considérant qu'à l'exception du directeur.trice et du comptable, le personnel de la régie relève du droit privé et est soumis aux dispositions du code du travail, notamment pour les règles de recrutement et de licenciement,

Mr le Président propose à l'assemblée, la création d'un poste de technicien relevant de la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement du 12 avril 2000 IDCC 2147, à temps complet affecté à la régie de l'assainissement

Délibération n° 86 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, sur avis unanimement favorable des conseils d'exploitation réunis le 23 août 2022 :

- **accepte de créer le poste de technicien relevant de la convention collective des entreprises de l'eau et de l'assainissement du 12 avril 2000 IDCC 2147 ;**
- **autorise Mr le Président à procéder au recrutement ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget général – article 64131 et au budget de la régie d'assainissement au compte 628 au titre du remboursement au budget général des charges des agents affectés à cette régie ;**

4.3. Point sur les dossiers : délibération pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conseil

Mr le Président indique que la charge de travail au sein du service de l'eau et de l'assainissement ne permet pas une gestion optimale des dossiers en cours et à venir.

Dans ce contexte, Mr le Président propose de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conseil à la société ETC CONSEIL – 39300 CHAMPAGNOLE sous forme de prestation de service.

Délibération n° 87 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance des termes de la convention et sur avis unanimement favorable des conseils d'exploitation réunis le 23 août 2022 :

- **Décide de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de conseil à la société ECT Conseil – 39300 CHAMPAGNOLE**
- **Autorise Mr le Président à signer la convention à intervenir d'une durée de 2 ans ;**
- **Dit que les crédits sont ouverts au budget primitif.**

Par ailleurs, des usagers envisagent de faire des forages, face aux restrictions d'eau et demandent la procédure.

L'EPAGE Haut-Doubs Haute Loue (*Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux*) sera interrogé et une réponse commune devra être donnée aux usagers.

5) - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Mr Michel Beauque, Vice-Président en charge de la compétence, présente les points.

5.1. PLUi et PDA : point d'information sur les entrées en vigueur

PLUi :

La délibération d'approbation a été adoptée le 12 juillet 2022 et visée le 18 juillet.

Les formalités de transmission aux autorités compétentes et de publicité (affichage délibération + presse) ont toutes été accomplies au 25.08.2022.

- Le PLUi est exécutoire depuis le 26 août 2022.

Important : toutes les demandes ADS seront maintenant instruites selon le PLUi (les cartes communales sont abrogées).

Début septembre, les données numérisées du PLUi seront accessibles sur le Géoportail de l'Urbanisme : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Afin d'informer le public de l'entrée en vigueur du PLUi et des moyens de prise de connaissance des règles applicables, il est prévu :

- Une mention sur les sites internet CFD et des communes.
- Un point presse dans les journaux locaux en septembre.
- Un flyer explicatif dans toutes les boîtes aux lettres de la CFD.
- Un affichage à la CFD et en mairies.

Pour rappel, et suite à la délibération de la CFD, l'édification de clôtures et les travaux de ravalement des façades sont soumis à présent obligatoirement à Déclaration Préalable.

Pour les Permis de Démolir, les communes sont invitées à délibérer pour l'instaurer.

Pour les PDA des monuments historiques (Périmètres Délimités des Abords) :

Les arrêtés préfectoraux ont été signés les 22 et 25 juillet 2022.

Après accomplissement des formalités d'affichage et de publicité (1 mois depuis le 09.08.2022), les PDA s'appliqueront à la mi-septembre 2022.

5.2. Attribution de subvention 2022 à la Croix-Rouge Unité Locale de Pontarlier

Mr M. Beuque présente la demande de subvention de la Croix Rouge Unité Locale de Pontarlier pour soutenir les actions de la Croix Rouge sur le territoire intercommunal.

- Equipement et mise en œuvre du CAI-CHU (*Centre d'Accueil Impliqué et Centre d'Accueil d'Urgence*) : 500 € (subvention annuelle)
- Dispositif Croix-Rouge sur roues (aide alimentaire) : 600 € (subvention annuelle)
- Mobilité solidaire et projet d'expérimentation avec la CFD pour développer le service de covoiturage solidaire : 1 500 € en 2022 et en 2023

Une semaine de la mobilité sera par ailleurs organisée le 21 septembre par la Croix Rouge.

Délibération n° 89 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Autorise Mr le Président à signer une convention de partenariat avec le Président de la Croix-Rouge Unité Locale de Pontarlier qui sera renouvelée chaque année ;**
- **Décide de verser à la Croix-Rouge Unité Locale de Pontarlier au titre de 2022 :**
 - **500 € au titre du dispositif CAI-CHU (*Centre d'Accueil Impliqué et Centre d'Accueil d'Urgence*)**
 - **600 € au titre du dispositif Croix-Rouge sur roues**
 - **1 500 € au titre du dispositif Mobilité solidaire**
- **Prend acte que Mr le Président effectuera une reprise sur le compte n° 022 « dépenses imprévues » au profit du compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » pour la somme de 2 600 € ;**
- **Décide de participer à la semaine de la mobilité solidaire, le mercredi 21 septembre.**

5.3. Demande de subvention AMI Avenir Montagnes Mobilité

Mr M. Beuque présente l'Appel à Manifestation d'Intérêt Avenir Montagne Mobilités lancé dans le cadre du Plan Avenir Montagne qui vise à soutenir des projets nouveaux portant sur des solutions ou des services de mobilité, ou favorisant la démobilité, en adéquation avec les enjeux du territoire.

Les candidatures doivent être envoyées avant le 14 septembre 2022.

C'est une opportunité pour la CFD de financer :

- une partie du poste du futur chargé de mission Transition durable / développement territorial, à articuler avec les crédits d'ingénierie CRTE sur 3 ans ;
- la mise en œuvre des expérimentations décidées par le laboratoire des mobilités et la mise en œuvre du schéma local des mobilités.

Délibération n° 90 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Décide de candidater à l'AMI Avenir Montagne Mobilités ;**
- **Autorise Mr le Président à solliciter les financements *ad hoc* ;**
- **Autorise Mr le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.**

6) - MAISON de SANTÉ

6.1. Point d'information (communiqué)

Le communiqué paraîtra dans la presse. Le cabinet précédemment occupé par mme Jeannin est maintenant loué par la CFD à la SCI Olara afin de répondre à toute demande d'installation en attendant l'ouverture de la maison de santé.

Le permis de construire est déposé et contact sera pris avec le maître d'œuvre dès l'accord de construction. En raison des conditions climatiques, le début des travaux est programmé au printemps 2023.

7) - CONTRATS TERRITORIAUX

Mr Philippe Alpy, Vice-Président en charge de ces dossiers, présente les points.

7.1. Contrat P@C25 2022-2028 Département du Doubs : bilan de l'instance de concertation

Le Département du Doubs apportera son soutien financier à la mise en œuvre des projets locaux en 2 volets :

- Soutien aux dynamiques territoriales
- Soutien à la vie locale

Le montant de l'enveloppe du contrat P@C25 2022-2028 est de 2 300 000 €, soit 325 000 € / an (même montant annuel que le précédent contrat).

Il convient de valider les 3 orientations stratégiques du territoire débattues en instance de concertation et proposer une réparation de l'enveloppe Soutien aux dynamiques territoriales et soutien à la vie locale.

Délibération n° 91 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Valide les 3 orientations stratégiques proposées en instance de concertation qui sont :**
 - **Répondre aux besoins des populations actuelles et à venir (enfance jeunesse, santé, ...) en développant dans la proximité des services porteurs de cohésion sociale et facilitant l'accès au numérique**
 - **Aménager des espaces publics pour conserver et créer un cadre de vie agréable, apaiser les circulations et favoriser les mobilités douces, améliorant le cadre de vie et le partage de l'espace public**
 - **Rénover les bâtiments publics et les infrastructures pour contribuer à la transition écologique en visant la sobriété énergétique et le recours aux énergies renouvelables**
- **Propose la répartition de l'enveloppe à 70 % sur volet territorial et à 30% sur le volet local, eu égard à la consommation prévisionnelle des crédits**

| | | | |
|---|--------------------|--------------------|------------|
| Montant enveloppe 2022-2028 | Répartition | 2 300 000 € | |
| Volet soutien aux dynamiques territoriales | <i>Ex volet A</i> | 1 610 000 € | 70% |
| Volet soutien à la vie locale | <i>Ex volet B</i> | 690 000 € | 30% |

- **Autorise Mr le Président à signer le contrat à intervenir avec le Département du Doubs.**

7.2. Contrat de territoire 2021-2026 Région Bourgogne Franche-Comté Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs

Le Contrat de territoire est en cours d'élaboration par le Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs. L'enveloppe est de 2 Millions € sur 6 ans et les projets les plus structurants qui s'inscriront dans les axes d'intervention de la Région seront inscrits au Contrat (et non financés par les aides traditionnelles) : adaptation au changement climatique, développement de l'offre de services à la population, accès à la santé pour tous, mobilités au quotidien favorisées + un axe optionnel proposé par le territoire.

Les projets déjà engagés ne seront pas éligibles mais tout projet dont le démarrage (étude de faisabilité) est postérieur à février 2022 le sera. Les projets candidats doivent être absolument engagés d'ici 2025.

Il conviendra d'élaborer une fiche projet pour ceux qui cadrent avec les attentes et critères de la Région que le syndicat mixte du pays du Haut-Doubs présentera à l'automne. La Région étudiera en interne le dispositif d'aide (aide traditionnelle, contrat de territoire, autre dispositif).

8) - VALORISATION DES PATRIMOINES – ENVIRONNEMENT

Mr Rémi Debois, Vice-Président en charge de la compétence, présente les points.

8.1 - Randonnée des fruitières à Comté 2022 : bilan fonctionnel et financier, perspectives 2023

Le bilan de la randonnée des fruitières à Comté du plateau de Frasne et du Val du Drugeon s'est déroulée le 8 mai 2022 et dont le comité d'organisation a été présidé par Mr Gilbert VALLON pour l'ACCA de Bouverans. (*Association Communale de Chasse Agréée*) :

| | |
|-------------------------|------------------------|
| 28 444,16 € de recettes | Résultat de 14 877,65€ |
| 13 556,51 € de dépenses | |

Quelques chiffres :

- Plus de 120 bénévoles répartis dans 9 associations (5 de Bonnevaux et 4 de Bouverans) ;
- 1 070 heures de travail pour la préparation et le bon déroulement de la journée ;
- 14 977,65 € de bénéfice avec la ventilation suivante = 2 877.65 € à reverser à la CFD (délibération ci-dessous) au titre de la convention de solidarité financière puis 12 000 € à répartir entre les associations au prorata des heures bénévoles engagées.

Le repas de remerciements aura lieu le 9 septembre à la salle des fêtes de Bouverans.

Délibération n° 92 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **sollicite la somme de 2 877.65 € (14 877.65 € - 12 000 €) auprès de l'ACCA de Bouverans en charge de l'organisation de la Randonnée des fruitières 2022 ;**
- **autorise Mr le Président à émettre le titre de recette correspondant.**

L'édition 2023 sera organisée avec les communes de Frasne et Dompierre-les-Tilleuls le 14 mai. Une première réunion d'organisation aura lieu le jeudi 13 octobre à 20 h à la salle d'animation à Frasne.

8.2 - Programme d'animation grand public et scolaire sur le karst avec le CPIE du Haut-Doubs

Le programme d'actions pédagogiques scolaires et grand public (septembre 2022 à décembre 2023) a été élaboré en partenariat avec le CPIE du Haut-Doubs pour accompagner la création du parcours « Des aventures fanKarstiques » et communiquer auprès des habitants et visiteurs :

- Exposition itinérante « Karst, cœur de montagne, histoire d'eau et de roche » dans 3 communes du territoire : Bonnevaux, Frasne, La Rivière-Drueon
 - ✓ Salle des fêtes de Bonnevaux du lundi 29/08/2022 inclus au jeudi 29/09/2022 inclus
 - ✓ Mairie de Frasne (salle sous la mairie) du jeudi 29/09/2022 inclus au lundi 31/10 inclus
 - ✓ Maison de l'Environnement à La Rivière-Drueon du lundi 31/10/22 au samedi 31/12/2022 inclus
- Programme d'animations grand public en 2023 (4 animations)
- Programme pédagogique scolaire sur l'enjeu de la ressource en eau en milieu karstique : 6 classes participeront (co financement CFD pour 4 classes et autres co financements CPIE / EPAGE pour 2 classes) : 1 classe Ecole Haute-Joux, 1 classe école primaire de Frasne, 2 classes Ecole Jura Vert, 2 classes collège de Frasne.

| Budget Communication et appropriation territoriale du nouveau parcours (TTC) | Prévisionnel | Réel |
|--|----------------|----------------|
| | 8 900,00 € | 10 050,00 € |
| Actions grand public : exposition itinérante et animations sur le karst | 5 000 € | 4 650 € |
| CPIE : exposition itinérante sur 3 sites + 3 animations (dont organisation et communication) | 2 000 € | 2 200 € |
| Assurance exposition | | 350 € |
| CPIE : 4 animations sur le karst grand public | 1 800 € | 1 800 € |
| Communication | 1 200 € | 300 € |
| Programme scolaire karst et territoire | 2 700 € | 4 200 € |
| CPIE : programme scolaire | 2 700 € | 3 600 € |
| Déplacements bus scolaires | | 600 € |
| Communication touristique | 1 200 € | 1 200 € |

Délibération n° 93 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Entérine le programme et le budget global d'animations scolaire et grand public à hauteur de 10 050 € TTC
- Autorise Mr le Président à signer une convention de partenariat sur les actions pédagogiques scolaires et grand public entre le CPIE du Haut-Doubs et la CFD à hauteur de 7 600 € et une annexe à la convention avec les communes de Frasne Bonnevaux et La Rivière-Drueon relative à l'exposition.

8.3 – Attribution de marchés parcours « Des aventures fanKarstiques » et projet d'avenant au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CPIE du Haut-Doubs et demande de subvention à la Région Bourgogne Franche-Comté

La consultation des 4 marchés publics à procédure adaptée relative au projet « Des aventures fankarstiques », a été lancée le 20 juin avec une date butoir de réponse avant le 13 juillet 2022.

La commission d'examen des offres, qui a eu lieu le mardi 23 août à 10 h, propose d'attribuer les marchés aux candidats suivants :

- **Marché n°1** : Mise en place de médias d'interprétation physique du parcours « Des aventures FanKarstiques »
 - **Lot n° 1 – Réalisation de dessins d'illustrations pour la signalétique de l'interprétation** : Attribution à Anne ROUAT- 56670 RIANTEC - montant : 11 480 € HT/TTC (11 280€ + variante 200 €.)

- **Lot n° 2 – Design graphique pour la signalétique de l'interprétation.**
Attribution à Anne ROUAT - 56670 RIANTEC – montant : 5 870 € HT/TTC (5 620 € + variante 250 €)

➤ **Marché n°2 :** Mise en place d'un média d'interprétation numérique pour l'interprétation « Des aventures FanKarstiques »

- **Lot n° 1 : Création et mise en ligne d'un média de découverte numérique.**
Attribution à LIV'DEO – 25000 BESANCON - montant : 37 080 € HT

- **Lot n° 2 : Production multimédia pour le média de découverte numérique.**
Attribution à LIV'DEO – 250000 BESANCON – montant : 16 300 € HT

➤ **Marché n°3 :** Impression, fabrication et pose de la signalétique d'accueil, d'interprétation et directionnelle de découverte de l'interprétation « Des aventures FanKarstiques »
Attribution à PICBOIS – 01300 BEGNIER CORDON - montant / 20 011.01 € HT

➤ **Marché n°4 : Maîtrise d'œuvre des aménagements de l'interprétation « Des aventures FanKarstiques**

Le marché de maîtrise d'œuvre ayant été déclaré infructueux, une consultation a été relancée auprès de maîtres d'œuvre ciblés avec une réponse demandée avant le 30 août 2022.

Avenant au marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le CPIE du Haut-Doubs

La mission de rédaction des marchés publics prévue dans le cadre de l'étude d'interprétation n'a pu être menée à son terme vu les délais de rendu imposés au 31/12/2022 de l'étude programme. Le temps prévisionnel d'élaboration et d'analyse des marchés publics est à ajouter par avenant au marché d'AMO.

Il est proposé de conclure un avenant d'un montant de 3 700 € au marché d'AMO avec le CPIE du Haut-Doubs approuvé au conseil communautaire du 31 mai 2022 et notifié le 2 juin 2022.

Délibération n° 94 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- attribue les marchés publics à procédure adaptée aux entreprises retenues sur les marchés n°1, 2 et 3 ;
- autorise Mr le Président à signer les pièces du marché et tout document se rapportant à cette mission ;
- Autorise Mr le Président à signer un avenant au marché d'AMO avec le CPIE du Haut-Doubs à hauteur de 3 700 €.

Délibération n° 95 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance du plan de financement prévisionnel :

| DEPENSES PREVISIONNELLES (HT) | | | RECETTES PREVISIONNELLES | |
|---|---|---|--|--------------------------|
| Investissements Postes à détailler | Colonne A : Coût prévu éligible = dépense subventionnable | Colonne B : Coût prévu non éligible | Financements à détailler | Montants prévus |
| *Assistance à maîtrise d'ouvrage | 41 400 € | | Subvention BFC | 96 914 € |
| *Marché 1 : Interprétation numérique - dont application numérique - Back office, formation, SAV | 50 000 € | 3 380 € | Subvention FNADT Autres : Département du Doubs | 48 964 € 49 403 € |
| *Marché 2 : Interprétation physique | 37 361 € | | Autofinancement | 61 435 € |

| | | | |
|--|------------------|----------|----------------------------|
| *Marché 3 : Maitrise d'œuvre aménagements | 19 925 € | | |
| *Marché 4 : Aménagements | 93 600 € | | |
| *Achat de badges | | 1 350 € | |
| *Communication et appropriation territoriale (exposition, conférence...) | | 9 700 € | |
| S/TOTAL | 242 286 € | 14 430 € | |
| TOTAL (Colonnes A+B) | 256 716 € | | TOTAL 256 716 € |

- **Sollicite le soutien financier de la Région Bourgogne Franche-Comté au titre du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional à hauteur de 40 % de la dépense subventionnable, soit 96 914 €**

9) - RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DES TOURBIÈRES DE FRASNE-BOUVERANS

Mr Rémi Debois, Vice-Président en charge de la compétence, présente les points.

9.1 Attribution du marché d'étude de conception de la plateforme dans la tourbière vivante

Dans le cadre de l'interprétation de la grande boucle des tourbières, une plateforme surélevée est en projet de création aux tourbières de Frasne et qu'une consultation de prestation de service a été lancée pour une mission de conception-réalisation.

Deux offres ont été reçues :

- Le **groupement Atelier paysager** pour la conception et **Dynamique Environnement** en charge de la validation technique en phase conception et de la mise en œuvre des ouvrages dans la phase opérationnelle – pour 7 000 € HT (phase étude) et 43 000 € HT prévisionnel de travaux en tranche conditionnelle
- **Jura Natura Services (JNS)** – pour 9 400 € HT (phase étude) et 40 450 € HT chiffrés pour la phase travaux

Après présentation et analyse de la qualité et de la cohérence des 2 offres reçues, le choix de la commission d'examen des offres réunie le 25 juillet 2022 s'est porté sur le groupement **Atelier paysager-Dynamique Environnement**.

Délibération n° 96 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Attribue le marché en conception-réalisation du projet de création d'une plateforme surélevée de la RNR Frasne-Bouverans au groupement Atelier paysager-Dynamique Environnement pour un montant de 7 000 € HT (phase étude) et 43 000 € HT prévisionnel de travaux en tranche conditionnelle,**
- **Autorise Mr le Président à signer les pièces du marché et tout document se rapportant à cette mission,**
- **Dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2022.**

9.2 Attribution du marché de la signalétique d'interprétation et pour l'application numérique

Dans le cadre de l'interprétation de la grande boucle des tourbières, deux consultations ont été lancées pour :

- **Marché 1** : conception des nouvelles signalétiques d'interprétation, d'accueil et d'information des sentiers de découverte des tourbières de Frasne (3 lots)
- **Marché 2** : mise en place d'un média d'interprétation numérique pour les sentiers de découverte des tourbières de Frasne

Après présentation et analyse de la qualité et de la cohérence des offres reçues pour le marché signalétique, le choix de la commission d'examen des offres réunie le 29 août 2022 s'est porté sur les candidats suivants :

- **Lot n° 1 : réalisation des dessins d'illustrations :**
Attribution à Victor VIAL - 73220 ARGENTINE – montant : 9 050 € HT (avec options)
- **Lot n° 2 : design graphique des panneaux :**
Attribution à GILVIDAL – 59310 ORCHIES - montant 5 060 € HT (avec options)
- **Lot n° 3 : impression, fabrication et pose des signalétiques d'accueil, d'interprétation et directionnelle :**
Attribution à PIC BOIS – 01300 BEGIER CORDON – montant : 48 393,10 € HT (avec options)

Le choix du prestataire retenu pour le marché n° 2- média numérique- sera fait lors d'un prochain conseil communautaire.

Délibération n° 97 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- attribue le marché public à procédure adaptée « *Conception des nouvelles signalétiques d'interprétation, d'accueil et d'information des sentiers de découverte des tourbières de Frasne* » aux entreprises proposées ci-dessus pour les marchés n°1, 2 et 3 ;
- Autorise Mr le Président à signer les pièces du marché et tout document se rapportant à cette mission.

10) - VIE SOCIOCULTURELLE

Mme Monique Brulport, Vice-Présidente en charge de la compétence, présente les points.

10.1. Point sur le recrutement d'un animateur PS Jeunes

L'animatrice Emma Chamoret ayant fait le choix de mettre un terme à son contrat, celui-ci s'est terminé le 27 août.

C'est un emploi financé à hauteur de 50 % par la CAF, et que 15 % du temps de travail est dédié à l'animation du CMEJ de la commune de Frasne.

Une offre d'emploi a été publiée début juillet, 3 candidatures ont été reçues et 2 candidates ont rencontrées vues ce jour.

C'est la candidature de Madame Mariève Bonnet (Chaffois) qui a été retenue pour une prise de poste le jeudi 15 septembre.

10.2. Attribution d'une subvention Art en Chapelle en lien avec la décision de Vaux et Chantegrue

Mme M. Brulport rappelle le dispositif « Art en Chapelles » qui consiste à exposer des œuvres d'art contemporaines dans les chapelles et les églises, auquel la commune de Vaux et Chantegrue a participé cette année, en accueillant une œuvre de Prune Simon-Vernot, exposée à côté de l'Eglise du 7 juin au 21 août.

La participation de la commune implique une contribution financière de la CFD de 1 000 €, non prévue au budget 2022 mais convenue lors des éditions précédentes.

Délibération n° 98 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association Art en Chapelles ;
- Prend acte que Mr le Président effectuera une reprise sur le compte n° 022 « dépenses imprévues » au profit du compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » pour la somme de 1 000 € ;

11) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

11.1. Information sur décision modificative n° 2 (paiement caution loyer SCI Olara)

Mr le Président indique qu'il a effectué une reprise sur le compte de dépenses imprévues d'investissement pour la somme de 800 € afin de régler la caution du loyer du cabinet médical appartenant à la SCI Olara – Humbey.

11.2. Rappel invitation du conseil communautaire à l'inauguration de la Fruitière de La Rivière Drugeon le 3.9

11.3. Visite de Mr le Sous-Préfet le 7 septembre

La visite prévue de 12 h à 16 h 30 débutera par un déjeuner avec les 10 maires et se poursuivra par une présentation du pôle d'ingénierie de la CFD, de la médiathèque et de la future maison de santé.

11.4. Informations diverses

LIFE « Climat » : Mr P. Alpy annonce que le dossier de candidature LIFE « Climat » déposé par l'EPAGE Haut-Doubs Haute Loue a été accepté par l'Union Européenne pour un montant de 5 M €. Il a été élaboré avec les partenaires du précédent programme à savoir le conservatoire des espaces naturels de Franche Comté, le parc naturel régional du Haut-Jura, l'EPAGE Doubs-Dessoubre et l'association Les Amis du lac de Remoray.

Ce nouveau programme a pour objectif, dans la continuité du précédent programme LIFE « Tourbières », la restauration de nombreuses tourbières et cours d'eau associés, dans le Doubs et le Jura. Il démarre aujourd'hui pour 7 ans.

Site Espace Naturel Sensible à Bouverans : Mr R. Débois explique que les épicéas menaçant de tomber sur le parking de la chapelle, l'entreprise L. Mathieu les coupera prochainement. La CFD réglera la facture tandis que la commune réemplantera le site.

Itinéraires cyclables – réseau Points-Noeuds : de nouveaux panneaux comprenant des numéros ont été installés par le Département sur le territoire de la CFD, à titre de test.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30 et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de Bulle.

Le Président,

Christian VALLET.

